



Assemblée générale

Distr. générale
14 juillet 2011
Français
Original : anglais

Soixante-sixième session

Point 100 c) de la liste préliminaire*

Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne une vue d'ensemble des activités du Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes au cours de la période allant de juillet 2010 à juin 2011.

Pendant la période considérée, le Centre régional s'est principalement employé, à la demande des États Membres, à aider ces derniers à combattre une des plus graves menaces pesant sur la sécurité publique de la région : le trafic et l'utilisation illicites d'armes à feu, de munitions et d'explosifs. Le Centre a à cette fin apporté aux pays de la région l'appui nécessaire à l'adoption d'une approche régionale harmonisée qui permette de combattre ce problème, et notamment de strictes mesures de maîtrise des armements.

Également au cours de la période à l'examen, le Centre régional a mis en œuvre des programmes d'assistance dans la sous-région des Andes ainsi que dans les Caraïbes. Ces programmes adaptés à la situation locale constituent un cadre opérationnel dans lequel s'inscrit l'assistance apportée par le Centre aux États de ces sous-régions, dans des domaines allant de l'amélioration de la sécurité des stocks d'armes à feu et de la création de commissions nationales sur les armes à feu à la formation spécialisée des membres des forces de l'ordre et aux études comparées des dispositions législatives relatives à la maîtrise des armes à feu. Le Centre a contribué

* A/66/50.



au renforcement de capacités, dispensé une formation et apporté une assistance stratégique, technique et juridique concernant un vaste ensemble de thèmes, y compris divers aspects de la maîtrise des armes à feu et de la réduction et de la prévention de la violence armée.

Le Centre régional s'est employé à promouvoir la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire en aidant les États Membres à organiser des conférences et séminaires consacrés à l'examen de mesures concrètes en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires et en fournissant aux organes de l'État des compétences spécialisées en matière de renforcement de capacités, dans le cadre d'activités de formation portant sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité dans la région.

Au cours de la période à l'examen, le Centre régional a renforcé ses effectifs au moyen du budget ordinaire et de ressources extrabudgétaires. Il demeure cependant tributaire des fonds extrabudgétaires pour assurer le maintien et la mise en œuvre de tous ses programmes. Le Secrétaire général tient à remercier les États Membres et les autres partenaires qui ont soutenu le fonctionnement et les programmes du Centre par des contributions en espèces ou en nature et prie ceux qui sont en mesure de le faire de verser des contributions volontaires.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Fonctionnement et mandat	4
III. Principaux domaines d'activité	4
A. Sécurité publique	6
1. Contexte régional	6
2. Région des Caraïbes	6
a) Destruction des armes à feu et gestion des stocks	6
b) Réduction et prévention de la violence armée	7
3. Région de l'Amérique centrale	8
a) Mécanismes de coordination	8
b) Cadres juridiques relatifs aux armes à feu	8
c) Maîtrise et gestion des armes à feu	9
d) Réduction et prévention de la violence armée	9
e) Sécurité privée	10
f) Consultations sur la coopération et la sécurité	10
4. Région andine	10
a) Formation des forces de l'ordre à la maîtrise des armes à feu	11
b) Transversalisation de la problématique hommes-femmes	11
c) Cadres juridiques relatifs aux armes à feu	12
d) Commissions nationales	13
5. Région du cône austral	13
a) Consultations régionales sur la sécurité publique	13
b) Programme d'action relatif aux armes légères et traité sur le commerce des armes	13
B. Armes de destruction massive	14
IV. Effectif, financement et administration	14
A. Financement	14
B. Effectif et administration	15
V. Conclusion	15
 Annexe	
État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2010	17

I. Introduction

1. Dans sa résolution 65/79, l'Assemblée générale a réaffirmé son appui résolu au rôle que le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes joue en faveur des activités menées par l'Organisation des Nations Unies aux niveaux régional et sous-régional en vue de renforcer la paix, le désarmement, la stabilité, la sécurité et le développement dans la région. L'Assemblée a également encouragé le Centre régional à développer encore ses activités, dans tous les pays de la région, dans les domaines importants de la paix, du désarmement et du développement et prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-sixième session, de l'application de la résolution.

2. Le présent rapport fait suite à cette demande et porte sur les activités menées par le Centre régional de juillet 2010 à juin 2011. L'état financier du Fonds d'affectation spéciale du Centre pour 2010 figure en annexe.

II. Fonctionnement et mandat

3. Le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège est à Lima, a été créé en 1987 en application de la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale. Il dépend du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement de l'ONU. Il a pour mandat de fournir aux États Membres de la région, sur leur demande, un appui fonctionnel aux initiatives et autres projets qu'ils mènent en vue d'agir en faveur de la paix et du désarmement et de promouvoir le développement économique et social.

III. Principaux domaines d'activité

4. Le Centre régional fournit des services de renforcement de capacités et de formation et apporte une assistance sur les plans technique, juridique et stratégique aux États de la région, en vue de parvenir à une paix et à une sécurité durables.

5. Les activités du Centre régional se sont considérablement développées pendant la période à l'examen, du fait de la hausse du nombre de demandes d'assistance émanant d'États Membres de la région et du nombre de demandes de collaboration de partenaires internationaux et sous-régionaux. Les partenaires du Centre ont salué ses compétences et connaissances dans de multiples domaines, allant de la non-prolifération des armes de destruction massive à la sécurité des citoyens dans les Amériques. Le Centre s'est principalement employé à aider les États de la région à combattre le trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs, par le renforcement de capacités et des programmes de formation, ainsi qu'en leur apportant une assistance technique et juridique. Il a également mené des activités de communication et de sensibilisation sur le désarmement, la maîtrise des armements et la non-prolifération. En se fondant sur son expérience et ses compétences dans ces domaines, le Centre a mis au point une série de programmes d'assistance sous-régionaux visant à apporter une réponse complète aux difficultés que rencontrent les États Membres de la région en matière de maîtrise des armements, compte tenu de leurs besoins concrets.

6. Le Centre régional a continué à dispenser son cours interinstitutionnel sur la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu, qui a obtenu le prix des pratiques optimales (dans la catégorie de la maîtrise régionale des armements) lors d'une réunion du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA)¹. Le Centre a régulièrement mis au point des modules de formation et des notes d'information technique supplémentaires, correspondant à des besoins précis. Il a, par exemple, élaboré de nouveaux modules de formation à la mise à jour du droit interne sur les armes à feu et les explosifs, destinés aux membres du système judiciaire, y compris les procureurs et les juges.

7. Les activités de prévention et de réduction de la violence armée ont également figuré en bonne place au programme d'action du Centre régional. Ainsi, des activités de communication et de sensibilisation ont été menées à l'intention des responsables des secteurs de la sécurité et du développement qui s'emploient à améliorer les politiques de réduction de la violence armée ayant trait aux services de sécurité privés et au contrôle des frontières.

8. Le Centre régional a apporté une assistance aux États des Caraïbes en vue d'améliorer la gestion de la sécurité des stocks d'armes à feu et de munitions et de détruire les stocks excédentaires.

9. À la suite de l'adoption par la Communauté andine du Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects (décision n° 552 de la Communauté andine), le Centre régional a aidé les États de la sous-région à le mettre en œuvre. Il a fourni à la Communauté andine une assistance juridique et technique aux fins de la réalisation d'études de droit comparé et de la création de commissions nationales sur les armes à feu.

10. Le Centre régional a également apporté un appui juridique aux États d'Amérique centrale en effectuant une étude approfondie des dispositions législatives de la sous-région.

11. Le Centre a également participé à des concertations sur les politiques à adopter et à des activités de sensibilisation menées avec des États du cône austral, l'objectif étant de promouvoir les activités de désarmement et de non-prolifération.

¹ Ce stage de formation de 10 jours comprend des simulations organisées à l'intention de membres des forces armées, de la police, des services de renseignement, du système judiciaire et des services douaniers. Il forme les participants aux aspects techniques de l'identification et du traçage des armes à feu et des munitions, ainsi qu'aux techniques de coordination technique et institutionnelle nécessaires à la prévention et à la répression du trafic d'armes à feu, de munitions et d'explosifs. L'exercice pratique du stage porte sur l'ensemble de la procédure, de la collecte de renseignements à la présentation à un juge d'éléments de preuve. La formation intègre des questions intersectorielles, telles que les droits de l'homme, la prise de conscience de la problématique hommes-femmes et la protection de l'enfance. Le stage permet également aux membres des forces de l'ordre de faire part de leur expérience et de celle de leur pays, ainsi que des pratiques optimales et enseignements tirés de l'expérience dans l'ensemble de la région. Il contribue à améliorer la coordination interinstitutions à l'échelle nationale et permet aux organismes qui siègent aux commissions nationales sur les armes à feu de renforcer leurs capacités en vue de mieux mettre en œuvre les plans d'action nationaux. Il contribue ainsi au renforcement des capacités nationales et à une mise en œuvre effective des instruments internationaux et régionaux de maîtrise des armes de petit calibre.

A. Sécurité publique

1. Contexte régional

12. Les armes à feu illicites contribuent à la violence liée à la criminalité et constituent un grave problème de sécurité publique dans de nombreux États d'Amérique latine et des Caraïbes. Plus de 40 % des homicides par arme à feu recensés dans le monde sont commis dans cette région, où ne vit pourtant qu'à peine plus de 10 % de la population mondiale². Contrairement à d'autres régions du monde, dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, la violence armée ne s'inscrit généralement pas dans le cadre de conflits. L'aggravation de ce phénomène constitue un grave problème de sécurité et a de lourdes conséquences sur le développement socioéconomique de la région.

13. Les filières illicites et le marché noir d'armes à feu et de munitions de la région alimentent les guérillas et la violence de droit commun sur le plan national et d'un pays à l'autre. Les groupes criminels et les trafiquants profitent du manque de surveillance et de la porosité des frontières. Les services de sécurité sont en outre de plus en plus souvent confiés à des entités du secteur privé, par exemple des sociétés de vigiles. Ce phénomène crée une nouvelle demande d'armes à feu et modifie les caractéristiques du marché de l'armement dans l'ensemble de la région, tout en présentant de nouvelles difficultés sur le plan de la maîtrise des armes.

14. Face à ces difficultés, les États de la région se sont mobilisés pour établir des dispositifs de maîtrise des armements et des instruments de désarmement permettant de remédier aux problèmes de sécurité. Dans cette optique, le Centre régional a intensifié l'assistance qu'il apporte aux États en vue de renforcer leurs capacités et de favoriser la coordination entre États en matière de lutte contre les armes à feu illicites. Dans le cadre de ses programmes d'assistance adaptés aux sous-régions, le Centre a collaboré étroitement avec les États dans le cadre d'initiatives nationales et sous-régionales énergiques visant à remédier aux problèmes posés par le trafic et l'utilisation illicites d'armes à feu, de munitions et d'explosifs.

2. Région des Caraïbes

a) Destruction des armes à feu et gestion des stocks

15. Les taux de criminalité, de violence et de mortalité liées aux armes à feu grimpent en flèche dans la région des Caraïbes. Pour remédier à ce problème de sécurité, il importe de sécuriser davantage les stocks d'armes et de munitions des États et d'empêcher qu'ils soient détournés au profit de filières illicites. Bon nombre des pays de la région ont à cet égard fait de la gestion sécurisée des stocks d'armes une priorité de leur programme de sécurité nationale.

16. À cet égard et en réponse à la demande d'assistance des États des Caraïbes, le Centre régional a conçu et mis en œuvre le programme d'assistance à la destruction des armes à feu et à la gestion des stocks dans les États des Caraïbes (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Belize, Grenade, Jamaïque, République dominicaine, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago). Le projet a été mené avec l'appui financier des États-Unis d'Amérique.

² Deuxième réunion des ministres de la sécurité publique des Amériques, tenue à Santo Domingo les 4 et 5 novembre 2009 (voir OAS/Ser.K/XLIX.2).

17. Dans le cadre de la mise en œuvre du projet, le Centre régional a organisé à l'intention des États des Caraïbes des ateliers consacrés aux meilleures pratiques, où les normes internationales en matière de gestion sécurisée et de destruction des stocks d'armes ont été examinées et où les besoins de chaque État ont été précisés. À la suite de ces ateliers, le Centre a mené en collaboration avec les autorités nationales (Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Belize, République dominicaine, Sainte-Lucie et Trinité-et-Tobago)³ six missions d'évaluation visant à évaluer les capacités des États participants et à déterminer si ceux-ci disposaient des cadres juridiques nationaux et des capacités techniques nécessaires pour mettre en œuvre des programmes d'assistance à la destruction des armes à feu et à la gestion des stocks.

18. Les conclusions des missions d'évaluation ont été prises en compte dans le cadre des plans d'action nationaux des États bénéficiaires, adoptés lors de l'atelier régional ONU-Caraïbes sur l'assistance à la destruction des armes à feu et à la gestion des stocks organisé à Port of Spain les 8 et 9 décembre 2010. Ces plans présentent des stratégies (à court et à long terme) destinées à renforcer les capacités et à actualiser les dispositions législatives nationales sur les armes à feu. Ils comprennent des mesures concrètes visant à sécuriser les 35 centres de stockage d'armes à feu et à détruire les 50 000 armes à feu et 35 000 tonnes de munitions répertoriées dans les États bénéficiaires.

19. Les plans d'action nationaux sont également assortis de recommandations incitant les États à adhérer plus rapidement aux traités internationaux de désarmement. Dans cet esprit, Saint-Vincent-et-les Grenadines a ratifié le Protocole relatif aux armes à feu et adhéré à la Convention sur certaines armes classiques et à la Convention sur les armes à sous-munitions à la fin de l'année 2010.

20. Dans le cadre du projet, les États des Caraïbes se sont engagés à renoncer à la pratique qui consistait à immerger des armes en pleine mer pour s'en débarrasser. Ils ont également créé un cercle d'experts et désigné des interlocuteurs nationaux chargés de coordonner la mise en œuvre des plans d'action nationaux et de faciliter le dialogue et la coopération à l'échelle sous-régionale.

21. Lors de la deuxième phase du projet, le Centre régional aidera les neuf États des Caraïbes à mettre en œuvre leurs plans d'action nationaux respectifs, y compris en renforçant leurs capacités et en apportant un appui juridique, stratégique et technique. Il est envisagé que trois autres États des Caraïbes participent au projet lors de cette phase.

b) Réduction et prévention de la violence armée

22. En ce qui concerne la prévention de la violence armée, le Centre régional a mené en Jamaïque des activités relevant du Programme de prévention de la violence armée, coordonné par six organismes des Nations Unies [Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation mondiale de la Santé (OMS), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Bureau des affaires de désarmement de l'ONU, Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC)]. Le Programme vise à favoriser la lutte contre la violence armée en soutenant l'élaboration d'une politique internationale fondée sur une bonne

³ Au cours de la période visée par le précédent rapport (juin 2009 à juillet 2010), trois missions d'évaluation ont été effectuées : à la Grenade, en Jamaïque et à Saint-Vincent-et-les-Grenadines.

compréhension des causes, de la nature et des conséquences de ce phénomène, et sur les meilleures méthodes au vu des initiatives prises à ce jour. Le volet du Programme mené en Jamaïque est né d'une mission interorganisations menée du 6 au 11 septembre 2010, au terme de laquelle un projet de programme a été établi, le Centre régional étant l'organisme chef de file en ce qui concerne l'assistance à la maîtrise des armes à feu.

3. Région de l'Amérique centrale

23. Le problème de la violence armée due à la criminalité organisée et au trafic de drogues s'aggrave en Amérique centrale et est exacerbé par la facilité avec laquelle il est possible de se procurer des armes à feu illicites. Ces armes aggravent et entretiennent la violence politique et la violence de droit commun et constituent à ce titre une grave menace pour l'ordre social, la bonne gouvernance, la sécurité commune et l'état de droit.

a) Mécanismes de coordination

24. Les États membres du SICA⁴ ont déployé des efforts concertés pour établir des politiques et mécanismes visant à améliorer la coordination sous-régionale dans le domaine de la sécurité publique, notamment au moyen de l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique en Amérique centrale. Le forum des connaissances sur l'Amérique centrale, organisé par les États membres du SICA, le Gouvernement espagnol et le PNUD, a réuni des praticiens en vue d'élaborer une stratégie visant à remédier aux principales préoccupations de la sous-région, y compris la maîtrise des armes à feu. Dans le cadre de la stratégie, le Centre régional a été chargé de jouer un rôle de conseiller technique auprès du Groupe de la maîtrise des armements. Il a recommandé à cet égard d'inscrire certaines questions prioritaires au programme de sécurité démocratique du SICA, qui définit les mesures à prendre pour mettre en œuvre l'Accord-cadre relatif à la sécurité démocratique.

25. Pendant la période à l'examen, le Centre régional a organisé, avec le soutien financier des Gouvernements espagnol et suédois, deux stages nationaux de formation interinstitutions en Amérique centrale, dont ont bénéficié environ 120 membres des forces de l'ordre et du système judiciaire (policiers, membres des services de renseignements, douaniers, procureurs et enquêteurs). Organisés à Panama (du 19 au 30 juillet 2010) et à Guatemala (du 16 au 27 mai 2011), ces stages ont aidé les participants à mieux cerner et comprendre les divers aspects de la lutte contre les armes à feu illicites, y compris la coordination interinstitutions, le traçage des armes illicites, les enquêtes, les poursuites judiciaires à intenter contre les trafiquants, ainsi que la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux relatifs aux armes à feu et aux armes légères et de petit calibre.

b) Cadres juridiques relatifs aux armes à feu

26. Conformément aux priorités du programme de sécurité démocratique du SICA et à la demande de l'Organisation des États américains (OEA), le Centre régional a effectué six études de droit comparé sur le degré de compatibilité des dispositions nationales relatives aux armes à feu avec les obligations imposées par la Convention

⁴ Belize, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama. La République dominicaine a le statut d'observateur.

interaméricaine contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de munitions, d'explosifs et d'autres matériels connexes. Ces études ont mis en évidence les lacunes de certaines dispositions et les conditions à satisfaire pour se doter de cadres juridiques plus rigoureux et d'une stratégie législative harmonisée à l'échelle régionale.

27. Le Centre régional a fourni, à la demande des pays concernés, des observations juridiques sur le projet d'amendement de la législation panaméenne relative aux armes à feu, en juillet 2010, et sur le projet de loi de la République dominicaine sur les armes à feu, en décembre 2010. Ces opinions ont mis en évidence les écarts existants entre les dispositions de ces projets de textes et les obligations imposées par les instruments internationaux et régionaux relatifs aux armes à feu. Le Centre a en outre formulé des recommandations visant à mettre ces projets de dispositions en conformité avec les instruments juridiques internationaux et régionaux.

c) Maîtrise et gestion des armes à feu

28. À la demande de la Commission nationale guatémaltèque sur les armes de petit calibre et la prévention de la violence armée, le Centre régional a fourni des conseils sur les définitions et classifications d'armes à feu ainsi que les normes internationales de gestion des stocks de munitions d'armes de petit calibre et autres armes à feu. À la demande de l'OEA, le Centre a présenté les enseignements tirés de programmes de collecte d'armes à des représentants d'États d'Amérique centrale, du Mexique et de la Colombie lors d'un atelier de l'OEA sur la destruction des armes à feu et la gestion des stocks organisé à Guatemala du 26 au 28 janvier 2011.

d) Réduction et prévention de la violence armée

29. En ce qui concerne les questions indissociables de la violence armée et du développement, il importe d'établir des passerelles entre le secteur du développement et le secteur de la sécurité afin d'élaborer des programmes qui combattent la violence armée sous tous ses aspects. Lors d'un séminaire sur la réduction et la prévention de la violence armée organisé à La Antigua (Guatemala) du 16 au 18 novembre 2010, des représentants d'États d'Amérique centrale, de l'ONU et d'organisations de la société civile ont échangé des données d'expérience et des meilleures pratiques sur la question⁵. Ce séminaire a permis de renforcer la coopération entre les États, les organisations internationales, les organismes spécialisés et les organisations de la société civile. Le Centre régional a présenté à cette occasion les résultats de ses recherches sur la violence armée dans les établissements scolaires de la région. Ces recherches ont été affinées par la suite et ont conduit à l'élaboration d'un projet de programme interrégional visant à prévenir et à réduire la prolifération des armes à feu dans les établissements scolaires d'Afrique, d'Asie et du Pacifique, et d'Amérique latine et des Caraïbes. Ces résultats témoignent de l'utilité et de l'importance de la coordination et de l'application d'une approche synergique entre les trois centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement.

⁵ Les pays suivants ont participé au séminaire : Colombie, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine.

e) Sécurité privée

30. Le Centre régional a mis au point un ensemble d'instruments relatifs à la sécurité privée et à l'état de droit, axé sur des principes de gestion des stocks d'armes à feu et des cadres juridiques. Il organisera une réunion régionale au cours de laquelle des experts d'organismes nationaux de réglementation, d'organisations internationales et régionales, d'institutions des Nations Unies et d'organisations de la société civile examineront ces instruments.

31. En coopération avec la Friedrich-Ebert Stiftung et l'Open Society Institute, le Centre régional apporté aux États une assistance technique en ce qui concerne la privatisation de la sécurité. Il a souligné la responsabilité qui incombe aux sociétés de sécurité privées de sécuriser leurs stocks d'armes légères et de petit calibre.

f) Consultations sur la coopération et la sécurité

32. Le Centre régional a coopéré avec la Fondation Arias pour la paix et le progrès de l'humanité en aidant des États de la région à combattre le trafic et les transferts illicites d'armes à feu. Dans le cadre d'une série de quatre séminaires régionaux⁶, il a fourni des conseils techniques à des décideurs de pays d'Amérique latine afin d'appuyer les mesures nationales et sous-régionales de désarmement et de maîtrise des armes et il a également dressé un bilan des progrès réalisés dans la mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux ayant trait aux armes légères et de petit calibre et aux armes à feu en général.

33. En coopération avec d'autres entités des Nations Unies, le Centre régional a apporté une assistance technique au Gouvernement panaméen dans divers domaines allant de la sécurité des citoyens et des droits de l'homme à la violence armée ciblant les hommes d'affaires. Cette activité, organisée à Panama les 23 juillet 2010 et 19 février 2011, s'inscrit dans le cadre d'un dialogue continu sur la sécurité des citoyens, qui vise à renforcer les capacités des fonctionnaires nationaux et municipaux pour ce qui est des questions relatives à la gestion des politiques des pouvoirs publics en faveur de la sécurité des citoyens dans la capitale du pays. Des membres du personnel du Centre ont également été invités à participer en tant que formateurs à des stages organisés périodiquement sur la gestion des politiques des pouvoirs publics en faveur de la sécurité des citoyens, l'objectif étant de renforcer les capacités des pouvoirs publics panaméens.

4. Région andine

34. Le trafic d'armes à feu et la progression de la violence armée constituent de graves menaces pour les démocraties émergentes de la sous-région andine et mettent en danger la sécurité commune et le développement socioéconomique. La violence armée est liée à d'autres problèmes de sécurité, comme les troubles sociaux dus à l'instabilité politique et au trafic de drogues. Des centaines de milliers d'armes à feu sont actuellement en circulation dans la sous-région. Dans certains pays d'Amérique du Sud, la montée de la violence armée a rouvert le débat sur la réglementation des armes à feu, certains groupes exigeant la tenue de référendums nationaux sur l'interdiction de la vente d'armes aux citoyens ordinaires.

⁶ Mexico (30 juin-2 juillet 2010); Quito (29 septembre-1^{er} octobre 2010); Asunción (4 et 5 octobre 2010) et Lima (13 et 14 décembre 2010).

35. De nombreuses initiatives nationales et sous-régionales ont été prises pour lutter contre ce problème, parmi lesquelles figure la mise en place de commissions et de campagnes nationales chargées de durcir les dispositions législatives nationales relatives aux armes à feu. L'ONU et d'autres partenaires peuvent contribuer au renforcement des capacités et de la coordination à l'échelle nationale ainsi qu'entre États, afin d'aider les États à mieux combattre les multiples dimensions de cette menace qui pèse sur leur sécurité publique et sociale.

36. Dans cet esprit, le Centre régional a mis au point, à l'intention des pays de la région andine, un programme pluriannuel d'assistance stratégique et technique visant à renforcer la sécurité publique par la maîtrise des armes à feu et la prévention de la criminalité. Ce projet a bénéficié de l'appui financier du Gouvernement canadien.

a) Formation des forces de l'ordre à la maîtrise des armes à feu

37. Le Centre régional a dispensé quatre fois en l'espace de quatre mois le stage de formation interinstitutions à la lutte contre le trafic illicite d'armes à feu dans les pays de la région andine⁷. En tout, 240 membres des forces de l'ordre et des institutions judiciaires, dont 54 femmes, ont suivi la formation.

38. Ce stage met l'accent sur la consignation et la collecte de preuves lors des enquêtes sur le trafic illicite d'armes à feu et la mise au jour des filières, l'objectif étant de combattre l'impunité des trafiquants. La tenue de ces stages au Pérou et en Colombie a eu d'importantes retombées car ils s'adressaient aux forces de l'ordre et aux magistrats de régions dotées de capacités insuffisantes en matière de maintien de l'ordre. En appliquant les techniques et procédures apprises lors du stage, des membres des forces de l'ordre péruviennes ont pu saisir une quantité importante de munitions introduites illégalement dans le pays et faire en sorte que les responsables soient traduits en justice.

39. Le renforcement du contrôle aux frontières est essentiel pour combattre le trafic d'armes à feu, en particulier du fait de la complexité et du caractère transnational du problème dans l'ensemble de la sous-région andine. Dans cette optique, le Centre régional a organisé, à l'intention de deux ou parfois trois pays, des stages de formation visant à renforcer la coordination et la coopération entre les États de la région, l'objectif étant d'assurer l'efficacité et la synergie des opérations menées par les forces de l'ordre contre le trafic transfrontière.

b) Transversalisation de la problématique hommes-femmes

40. Constatant que la participation des femmes est une dimension essentielle du maintien de la paix et de la sécurité, comme le Conseil de sécurité l'a souligné dans sa résolution 1325 (2000), le Centre régional a dispensé son premier stage interinstitutions s'adressant spécifiquement aux femmes œuvrant en faveur de la maîtrise des armes à feu dans la région andine. Dispensé à Lima du 22 novembre au 3 décembre 2010, ce cours a réuni 37 femmes⁸ et visait à accroître leurs

⁷ Quito (31 janvier 2010-11 février 2011); Tumbes (Pérou) (7-18 mars 2011); Pereira (Colombie) (7-18 mars 2011) et La Paz (4-15 avril 2011).

⁸ Parmi les participantes se trouvaient des représentantes des forces de l'ordre, du système judiciaire et des parquets de l'État plurinational de Bolivie, de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou, ainsi que des observatrices d'El Salvador, du Guatemala et de la République dominicaine, y compris trois représentantes de la société civile.

connaissances et compétences relatives à divers aspects de la maîtrise des armes à feu, ainsi qu'à favoriser la coopération multisectorielle, et ainsi à renforcer les capacités nationales de mise en œuvre des instruments internationaux et régionaux. Ce stage de formation destiné à des femmes a coïncidé avec le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 65/69, intitulée « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », dans laquelle l'Assemblée a reconnu « la précieuse contribution des femmes aux mesures de désarmement prises aux niveaux local, national, régional et sous-régional, à la prévention et à la réduction de la violence armée et des conflits armés ainsi qu'à la promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements ».

41. Grâce aux efforts du Centre régional, la participation des femmes aux stages interinstitutions a augmenté de 30 % par rapport à la période considérée dans le précédent rapport. Cela s'accorde avec le plan d'action établi par le Département des affaires de désarmement pour promouvoir dans tous ses programmes la sensibilité à l'équité entre les sexes et la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité.

c) Cadres juridiques relatifs aux armes à feu

42. Le Centre régional a fourni une assistance juridique et stratégique aux quatre pays des Andes afin de les aider à appliquer les instruments internationaux et régionaux concernant la maîtrise des armes légères et de petit calibre et des armes à feu en général. Il a effectué des études de droit comparé des dispositions de leurs lois nationales et de celles des instruments internationaux et régionaux pertinents afin d'harmoniser les premières avec les secondes. Il a également organisé à Quito, le 4 février 2011, un séminaire national portant sur les instruments internationaux et régionaux relatifs aux armes à feu. Au cours de ce séminaire, des décideurs et responsables des différents secteurs chargés de la maîtrise des armes à feu ont examiné les moyens de faire en sorte que le texte de loi en cours d'élaboration en Équateur intègre toutes les obligations découlant des instruments internationaux et régionaux pertinents. Le Centre a également organisé à La Paz, les 11 et 12 avril 2011, un séminaire sous-régional consacré à l'examen des progrès accomplis dans l'application du Plan andin pour prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite d'armes légères sous tous ses aspects, qui a force obligatoire (décision n° 552 de la Communauté andine). Il y a présenté des études de droit comparé portant sur l'État plurinational de Bolivie, la Colombie, l'Équateur et le Pérou.

43. Afin d'appuyer l'application du plan d'action national colombien pour la maîtrise des armes à feu, le Centre régional a organisé, à Bogota les 24 et 25 février 2011, à l'intention du personnel du système judiciaire, un séminaire sur les explosifs, au cours duquel 30 juges et procureurs ont participé à l'examen des dispositions législatives nationales sur la question.

44. En coopération avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC), la commission nationale colombienne sur les armes à feu et le Centre de ressources pour l'analyse des conflits (CERAC), le Centre régional a organisé un séminaire consacré à l'examen des dispositions législatives nationales colombiennes sur les armes à feu et de leur application.

d) Commissions nationales

45. Le Centre régional a apporté son soutien à la création de commissions nationales sur les armes à feu en Équateur et dans l'État plurinational de Bolivie dans le cadre de deux séminaires consacrés au renforcement des capacités, tenus respectivement à Quito le 17 février 2011 et à La Paz le 1^{er} mars 2011. Le séminaire organisé à Quito a conduit à l'établissement de la commission nationale équatorienne sur les armes à feu, les munitions et les explosifs en avril 2011 et celui de La Paz a facilité la création d'une commission nationale bolivienne sur les armes à feu.

5. Région du cône austral

46. Les taux de criminalité et la fréquence de la violence armée, notamment d'homicides et de vols à main armée, sont également très élevés dans plusieurs États du cône austral. On estime que le nombre d'armes à feu illicites pourrait bien être supérieur à celui des armes détenues légalement. Les capacités de production d'armes à feu et de munitions sont également importantes dans la région. Les trafics illicites d'armes signalés dans la région portent sur des armes fabriquées à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur de la sous-région.

47. Les États du cône austral sont à l'avant-garde de la prévention et de la répression du trafic d'armes classiques, grâce à de stricts dispositifs de contrôle adoptés à l'échelle nationale et sous-régionale. Le Centre régional a favorisé, entre les pays de la région, l'échange de données d'expérience et de services d'experts, ainsi que les consultations sur l'action à mener.

a) Consultations régionales sur la sécurité publique

48. Le Centre régional a été sélectionné par l'OEA comme principal partenaire de réalisation pour les questions relatives aux armes à feu. Il a, à ce titre, lors de la Réunion d'experts en sécurité publique de l'OEA tenue à Santiago en novembre 2010, participé à l'élaboration de l'ordre du jour de la réunion, fait part de ses connaissances spécialisées lors des débats et fait un exposé sur l'incidence des armes à feu sur la sécurité publique.

49. Le Centre régional a présenté des perspectives régionales sur les problèmes que pose le trafic d'armes à feu dans les pays du cône austral au cours d'une conférence sur la lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre en Amérique du Sud, organisée par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique à Buenos Aires le 4 août 2010.

b) Programme d'action relatif aux armes légères et traité sur le commerce des armes

50. Le Centre régional a aidé l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement à organiser à Montevideo du 27 au 29 avril 2011 le séminaire régional de l'Amérique latine et des Caraïbes sur un traité sur le commerce des armes. Il continue d'apporter son soutien aux États de la région, à leur demande, aux fins de l'adoption d'un traité sur le commerce des armes.

51. Le Centre régional a également contribué au renforcement de capacités et à la diffusion des enseignements tirés de l'expérience à l'échelle régionale, afin d'améliorer l'élaboration de programmes et le recours aux connaissances

spécialisées dans le domaine de la lutte contre les armes à feu. Il s'est employé à promouvoir l'échange et le partage de pratiques optimales et d'enseignements tirés de l'expérience avec les pays d'autres sous-régions de l'Amérique latine et des Caraïbes.

B. Armes de destruction massive

52. Le Centre régional a aidé les États Membres à promouvoir le désarmement nucléaire, notamment la proposition en cinq points du Secrétaire général sur le désarmement nucléaire. Il a présenté un exposé détaillé sur la proposition lors d'un séminaire régional sur le désarmement nucléaire et un monde exempt d'arme nucléaire, organisé à Montevideo les 8 et 9 novembre 2010 par le Gouvernement uruguayen, le réseau Global Action to Prevent War et la Friedrich-Ebert Stiftung.

53. En coopération avec le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le Centre régional a organisé à Lima, du 9 au 11 novembre 2010, un atelier régional sur l'application de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Des fonctionnaires et des experts représentant l'Argentine, le Brésil, le Costa Rica et le Pérou, ainsi que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) et des organisations sous-régionales telles que le SICA et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) se sont entretenus de stratégies régionales visant à renforcer à l'échelle nationale les capacités d'application de la résolution 1540. Lors de ce séminaire, l'ajout éventuel au stage de formation interinstitutions du Centre régional d'un module de formation consacré aux armes de destruction massive, en particulier dans le contexte des importations et exportations et du contrôle aux frontières, a été accueilli avec intérêt.

IV. Effectif, financement et administration

A. Financement

54. Conformément à la résolution 41/60 J de l'Assemblée générale, le Centre a été créé sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires versées par les États Membres et les organisations intéressées pour financer les activités de base et les programmes. Au cours de la période considérée, ces contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale du Centre régional se sont élevées à 2 541 373 dollars⁹. Le Secrétaire général tient à remercier les Gouvernements américain, canadien, colombien, espagnol, guyanien, panaméen, péruvien et suédois, ainsi que l'OEA, de leurs généreuses contributions financières, sans lesquelles le Centre ne pourrait mener tous ses programmes et activités. On trouvera en annexe au présent rapport l'état financier du Fonds d'affectation spéciale pour 2010.

55. Les efforts déployés par le Centre régional pour mobiliser des ressources ont conduit à de nouveaux partenariats avec les gouvernements américain et canadien. Les projets pluriannuels entrepris dans le cadre de ces partenariats lui ont permis de

⁹ Ce chiffre provient de l'état des recettes et des dépenses du Fonds d'affectation spéciale du Centre régional pour 2010. Pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 mai 2011, des contributions volontaires supplémentaires d'un montant total de 334 292,47 dollars ont été reçues.

mener des programmes et activités d'appui en matière de sécurité publique dans les régions des Andes et des Caraïbes. L'augmentation du nombre de demandes d'aide émanant des États Membres ainsi que la hausse du coût de la vie au siège du Centre régional (à Lima) ont lourdement grevé les ressources financières du Centre. Le Secrétaire général tient à cet égard à remercier le Pérou, pays hôte, de sa contribution annuelle et le prie de continuer de fournir au Centre le soutien financier et général nécessaire pour compenser l'augmentation des frais de fonctionnement.

56. Le Centre régional a également bénéficié d'une coopération étroite et de projets communs avec d'autres partenaires clefs de la région, tels que l'OEA, le PNUD, le projet centraméricain pour le contrôle des armes légères et les bureaux régionaux et nationaux de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Ces partenaires ont fourni au Centre des contributions en nature et conclu des arrangements relatifs à la participation aux coûts, ce qui a considérablement aidé le Centre à mettre en œuvre ses programmes et activités.

57. Le Secrétaire général tient à saluer la coopération de l'OEA et du Centre régional et à les féliciter d'avoir mené des projets communs visant à régler des questions très préoccupantes dans les domaines du désarmement et de la non-prolifération dans la région.

B. Effectif et administration

58. Pendant la période à l'examen, le Centre régional a renforcé son équipe de sécurité publique en recrutant des experts qui s'occuperont des régions des Andes et des Caraïbes. Il a également étoffé son équipe interne d'experts juridiques. L'ajout de personnel chargé de l'exécution des projets et de consultants lui a permis de mieux répondre aux demandes d'assistance des États Membres dans la région, ainsi qu'aux besoins de ces derniers en matière de désarmement et de sécurité.

59. Afin de s'acquitter utilement de son mandat, le Centre régional doit s'appuyer sur une équipe compétente et stable composée d'administrateurs et de personnel d'appui. Le Secrétaire général tient à cet égard à remercier les États Membres et autres donateurs d'avoir apporté leur précieux soutien au renforcement et au maintien de l'équipe de base du Centre.

60. Le Centre régional reste entièrement tributaire des contributions financières volontaires pour l'élaboration et la mise en œuvre de tous ses programmes dans la région; ces contributions sont aussi indispensables pour recruter le personnel nécessaire à l'exécution des projets et activités menés en réponse aux demandes des États Membres.

V. Conclusion

61. Pendant la période à l'examen, le Centre régional a entrepris plus de 40 activités de fond, en réponse à des demandes émanant d'États Membres de la région. La hausse importante du nombre de demandes d'assistance d'États Membres témoigne de l'utilité de l'action que le Centre mène pour les priorités établies dans la région en matière de désarmement et de sécurité.

62. Le Centre régional a apporté une assistance accrue aux États Membres aux fins de la lutte contre les armes à feu illicites, qui nuisent gravement à la sécurité, à la stabilité et au développement socioéconomique de la région. Ses programmes d'assistance du Centre visent à renforcer les capacités en matière d'application des lois, à apporter une assistance technique à la gestion des stocks d'armes et à la sécurité aux frontières et un soutien juridique et stratégique afin de promouvoir l'application des instruments mondiaux et régionaux relatifs au désarmement et à la non-prolifération.

63. Dans le cadre de ses programmes et activités, le Centre régional a formé un partenariat durable avec les États Membres, les organisations régionales et sous-régionales, d'autres entités des Nations Unies et des organisations de la société civile.

64. Le Secrétaire général invite une nouvelle fois les États Membres et les autres partenaires qui sont en mesure de le faire à apporter au Centre les contributions, financières ou en nature, qui lui permettront de continuer à s'acquitter de son mandat comme il se doit et à répondre aux besoins des États Membres de la région.

Annexe

État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes pour 2010

(En dollars des États-Unis)

Réserves et solde du Fonds au 1^{er} janvier 2010	1 304 229
Recettes (1 ^{er} janvier-31 décembre 2010)	
Contributions volontaires	2 541 373 ^a
Fonds reçus au titre d'arrangements interorganisations	21 000
Intérêts créditeurs	40 965
Recettes diverses	75 895
Montant total des recettes	2 679 233
Dépenses (1 ^{er} janvier-31 décembre 2010)	1 906 908
Dépenses d'appui au programme	247 924
Montant total des dépenses	2 154 832
Remboursements aux donateurs	(183 492)
Réserves et solde du Fonds au 31 décembre 2010	1 645 138^b

Note : Ces informations proviennent de l'état financier de 2010. Pendant la période allant du 1^{er} janvier au 30 mai 2011, des contributions supplémentaires d'un montant total de 334 292 dollars ont été reçues du Canada (191 836 dollars), du Guyana (1 000 dollars) et de l'Espagne (141 456 dollars).

^a Des contributions d'un montant total de 2 541 373 dollars ont été reçues du Canada (1 176 843 dollars), de la Colombie (2 500 dollars), de l'Espagne (351 800 dollars), des États-Unis d'Amérique (405 360 dollars), du Guyana (1 000 dollars), du Panama (1 000 dollars), du Pérou (30 000 dollars), de la Suède (551 870 dollars), ainsi que de l'OEA (21 000 dollars).

^b Comprend les réserves et le solde du Fonds au 1^{er} janvier 2010, après ajout des recettes reçues en 2010 et déduction des dépenses et remboursements aux donateurs effectués en 2010.